

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**INFORMATIQUE ENTREPRISE RESSOURCE PLANNING**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 71 59 07 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2013,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# **Informatique Entreprise Ressource Planning**

## **ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender l'utilisation adéquate des fonctionnalités de logiciels adaptés aux domaines du transport et de la logistique ;
- ◆ d'assurer la traçabilité des flux dans une chaîne d'approvisionnement.

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

*A partir d'une situation des domaines du transport et de la logistique, face à un système informatique connu, sur lequel sont installés les logiciels, en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique, au départ de données issues des différents logiciels,*

- ◆ gérer et traiter les données fournies ;
- ◆ créer, sauvegarder et imprimer un document à caractère professionnel ;
- ◆ réaliser un publipostage ;
- ◆ réaliser un diaporama en y intégrant différents objets.

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Informatique appliquée aux secteurs du transport et de la logistique » code « 75 41 10 U21 D1 » classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Informatique : Entreprise Resource Planning (ERP)	CT	B	32
Technologies de l'information en logistique et transport	CT	B	32
<b>3.2. Part d'autonomie</b>		P	16
Total des périodes			80

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### 4.1. Informatique : Entreprise Resource Planning (ERP)

*à partir de consignes relevant de la logistique, en tenant compte des configurations informatiques et logiciels adaptés et d'une documentation appropriée,*

- ◆ d'identifier les principales fonctions et les composantes d'un ERP (**E**ntreprise **R**esource **P**lanning, **P**rogiciel **G**estion **I**ntégrée), notamment les modules traitant des stocks, de la production, de la distribution et du transport) ;
- ◆ d'identifier les principaux fichiers de données d'un ERP (fichiers clients, fournisseurs et articles axe commercial et gestion des stocks).

#### 4.2. Technologies de l'information en logistique et transport

*à partir d'exemples concrets,*

- ◆ d'expliquer l'intérêt technique et économique des technologies de l'information dans le domaine de la logistique et du transport ;
- ◆ de définir les flux physiques et flux d'information: (identification, transmission, traitement et exploitation de l'information) ;
- ◆ d'établir la traçabilité, (contexte, définitions, standard) ;
- ◆ de citer les outils de traçabilité : code à barres, data matrix, RFID (*Radio Frequency Identification*), etc. (avantages et inconvénients) ;
- ◆ d'expliquer un processus de tracking-tracing complet d'une chaîne logistique ;
- ◆ d'expliciter les méthodes pour mettre en place des techniques de traçabilité (Track & Trace) des biens et des produits, qu'ils soient manipulés au détail, ou packagés dans des conteneurs (boîtes, palettes, conteneurs camions, etc.).

### 5. CAPACITES TERMINALES

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*à partir de consignes relevant de la logistique, en tenant compte des configurations informatiques et logiciels adaptés et d'une documentation appropriée,*

- ◆ d'identifier les principales fonctionnalités d'un ERP ;
- ◆ d'identifier les fonctionnalités du logiciel en vue d'établir la traçabilité d'un flux ;
- ◆ d'expliciter différents moyens d'identification et d'en énoncer les avantages et les inconvénients. ;

- ◆ d'expliquer un processus de tracking-tracing complet d'une chaîne logistique.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ l'exhaustivité des moyens d'identification,
- ◆ le niveau de la justification des processus proposés,
- ◆ le degré du respect des consignes.

## **6. CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## **7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.**

Aucune recommandation particulière.